

Immigration clandestine

Près de 50 " dos-mouillés " interpellés par la DCI sur l'île Coniquet

F.M.M
Libreville/Gabon

Quarante-huit (48), c'est le nombre de clandestins dont l'âge varie entre 15 et 53 ans, interpellés par la direction du contrôle de l'immigration (DCI) sur l'île Coniquet, située entre le port commercial d'Owendo et l'île Perroquet. Tous provenaient du port de Calabar au Nigéria. De sources policières, ils auraient mis pied sur le territoire national depuis plus d'une semaine, après avoir passé plus d'un mois en mer.

PARTIS de Lomé, le 16 juin dernier, ce n'est que vers la fin du mois d'août 2015 que les candidats à l'exil sont arri-

vés au Gabon, à bord d'une pirogue de fortune. Le récit de Pélagie Pakou, 22 ans, provenant du Togo, est émouvant : « Nous avons été contactés à Lomé par un démarcheur, il a proposé de nous faire voyager sur Libreville, à bord d'un bateau à partir du Nigéria. Chaque candidat à cette aventure devait débours 300 000 francs pour les femmes, et 400 000 francs pour les hommes. Nous étions conscients de ce que cette manne représentait par rapport à ce que nous pouvions gagner en arrivant à Libreville. Aussi, avons-nous accepté le deal. Ceux qui n'avaient pas de liquide sur eux devaient, quant à eux, travailler gratuite-



Photo : FMM

Les immigrés clandestins interpellés au centre de rétention de la DCI.

ment pour les membres de ce réseau pendant un an, avant d'être libérés. A défaut de s'acquitter de la somme de 1,2 million de francs, une fois au Gabon ».

Poursuivant son propos, elle précise : « nous avons

quitté le Togo le 16 juin 2015 pour aller au Bénin. Le 22 du même mois, nous sommes partis du Bénin pour le Nigeria ». Une fois au Nigeria, à la grande surprise de tous, c'est à bord d'une pirogue de fortune, et non

d'un bateau, que les 48 passagers (des femmes, des enfants et 10 hommes) embarquent pour le Gabon. Les quatre membres d'équipage leur font aussitôt croire que le bateau se trouve encore au large. C'est dans ces conditions précaires que les clandestins parviennent à rallier Libreville. Ils ont encore en mémoire le calvaire de la traversée, au cours de laquelle ils étaient au régime gari et eau de mer.

Une fois sur l'île Coniquet, deux membres de l'équipage se rendent en ville, tandis que deux autres restent avec les clandestins. Informée de cette présence, la direction du contrôle de l'Im-

migration, par le biais de la brigade nautique de la direction générale de la Documentation et de l'immigration (DGDI), effectue une descente musclée sur le site. Aussi, procède-t-elle à l'arrestation de tous les clandestins, du ravitailleur et du passeur.

Les 38 Togolais, 3 Nigériens, 4 Béninois, 2 Ivoiriens et 1 Burkinabè, ainsi que le ravitailleur et le passeur dont les identités n'ont pas été révélées sont gardés à vue à la DCI. Compte tenu de la présence de nombreux mineurs dans le lot, la DCI a pris attache avec l'Unicef pour s'imprégner de la conduite à tenir avant leur rapatriement.

Braquage à Olam Rubber à Bitam

Plus de 70 millions emportés par les malfrats

SSB
Bitam/Gabon

LA direction générale de la société agro-industrielle Olam Rubber de Bitam, chef-lieu du département du Ntem, a été visitée par des malfrats dans la nuit du mercredi 26 au jeudi 27 août dernier, sur le site situé à une vingtaine de kilomètres du centre-ville.

Les visiteurs sont, en effet, parvenus à délester cette société de la bagatelle de 70 millions de francs.

Le mode opératoire utilisé par les bandits a consisté à s'introduire discrètement dans le bâtiment abritant le coffre-fort et d'y passer plusieurs jours enfermés dans le plafond, avant de mettre à exécution le casse. La preuve manifeste de ce séjour hors du commun



Photo : SSB

Le site d'Olam à Bitam, théâtre du braquage.

des malfrats à l'intérieur du toit est la découverte, par les gendarmes de la brigade-centre, de quatre morceaux de pain, des boîtes de sardines, des bouteilles plastiques pleines d'urine. En plus des matières fécales enfouies dans des sacs en plastique. Toute chose qui a laissé dire aux fins limiers que le coup était véritablement bien huilé.

Joint au téléphone, hier en fin d'après-midi, les enquêteurs de la brigade-centre du chef-lieu du département du Ntem ont déclaré qu'ils explorent le moindre indice leur permettant de remonter jusqu'aux caïds qui ont fait le coup. L'information judiciaire immédiatement ouverte, sur instruction expresse du parquet d'Oyem, se poursuit donc. Affaire à suivre.

Usage de faux et déclarations mensongères

Trois faux Gabonais pris dans la nasse de la DCI

F.M. M.
Libreville/Gabon

SYLASY Georges Pathati, 38 ans, Héritier Kadiata Loteya, 44 ans, tous deux originaires de la République Démocratique du Congo, et Kader Moussodji, 23 ans, originaire du Congo voisin, ont tous été épinglés par la Direction du contrôle de l'immigration (DCI), pour faux, usage de faux et déclarations mensongères.

En effet, Sylassy Georges Pathati, technicien audio-visuel satellitaire, revendiquait la nationalité gabonaise de par sa mère, une certaine Marguerite Bossongo. Mais malheureusement pour ce dernier, personne n'a jamais vu, encore moins entendu parler de cette femme. Selon toute vraisemblance, né en RDC, l'intéressé débarque au Gabon avec un acte de naissance dont la filiation avec la mère montre que celle-ci serait une Gabonaise du village Omoye,



Photo : FMM

Sylassy Georges Pathati...



Photo : FMM

...Héritier Kadiata Loteya...



Photo : FMM

...et Kader Moussodji méditent actuellement sur leur sort à Gros-Bouquet.

des sciences économiques au lycée public de Montalier, qui se faisait passer pour un Gabonais. En effet, né à Kinshasa d'une mère identifiée comme étant Angwe Lotsheke, les démarches effectuées par le Congolais, en vue de naître de nouveau, feront qu'il se retrouve avec pour génitrice une Gabonaise au nom de Jeanne Bilongo. Comme l'atteste le nouvel acte de naissance, établi au Congo et transcrit au premier arrondissement de Libreville. Hélas pour lui, la

supercherie est aussi mise à nue lors de la procédure d'établissement du passeport gabonais. Kader Moussodji, le ressortissant du Congo Brazzaville, a été épinglé pour non concordance entre l'original de l'acte de naissance produit et sa photocopie. Les deux documents contenant des informations différentes. Confronté par le juge d'instruction pour fraude, Kader Moussodji va, au

final, avouer son forfait. Les trois faux Gabonais ont été déférés, en fin de semaine dernière, devant le parquet de Libreville.

L'institution les a écroués à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet, où ils attendent d'être confrontés à un tribunal.

